

Document d'Information Communal sur les

RISQUES MAJEURS



Qu'est-ce qu'un Risque Majeur?

Le risque majeur est un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Par définition, ce type d'accident a une très faible probabilité de survenir.

Chacun doit mettre en place à son niveau tous les moyens pour limiter les impacts de tels accidents. A chaque risque correspondent des consignes particulières à adopter pour se protéger et ne pas gêner l'intervention des secours. Ces consignes sont détaillées dans les pages suivantes.

LES BONS REFLEXES

Le risque inondation



Fermez les portes,
les aérations



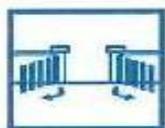
Coupez l'électricité
et le gaz



Montez à pieds
dans les étages

Le risque feu de forêt

L'incendie approche



Dégagez les voies
d'accès et les
cheminements
d'évacuation,
arrosez les abords.



Fermez les vannes
de gaz et de
produits
inflammables.



Rentrez
rapidement
dans le
bâtiment en dur
le plus proche.



Fermez les
volets, portes et
fenêtres,
calfeutrez avec
des linges
mouillés.



Ne vous
approchez pas
d'un feu de forêt
ne sortez pas
sans ordre des
autorités.

Le risque transport de matières dangereuses



Réfugiez-vous
dans le bâtiment
le plus proche



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres
et ventilations



Ni flammes,
ni cigarettes

Le risque tempête



Réfugiez-vous
dans le bâtiment
le plus proche

EN CAS D'ÉVÉNEMENT CATASTROPHIQUE

Une cellule de crise est ouverte en Mairie

Tél : 04 67 36 10 67

EN CAS D'INONDATION

Le centre de rassemblement et d'hébergement est

La Salle des fêtes

Dans tous les cas



Respectez les consignes
des autorités



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



Écoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre



La commune de Bassan est exposée à un risque de canicule : vague de chaleur très forte qui se produit le plus souvent en été et qui dure plusieurs jours et nuits. L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes vulnérables et les enfants.

Consignes de sécurité

AVANT

Vous êtes ou vous connaissez dans votre entourage une personne vulnérable, inscrivez-vous (la) sur le registre « canicule » du CCAS de Bassan

PENDANT

Quelques mesures de prévention :

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)
- Passez plusieurs heures dans des endroits frais
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment
- Pendant la journée, fermez rideaux, volets et fenêtres, aérez la nuit
- Prenez des nouvelles de votre entourage
- Modérez les activités sportives en plein soleil
- En cas de sensations de crampe, de faiblesse ou de fièvre, contactez le centre 15 (SAMU)



Respectez
les consignes
des autorités



Écoutez
la radio 103.8
et 100.7 FM



Rafrâchissez-vous
régulièrement



Prenez des nouvelles des
personnes vulnérables



Ne sortez pas aux
heures chaudes
11h-21h



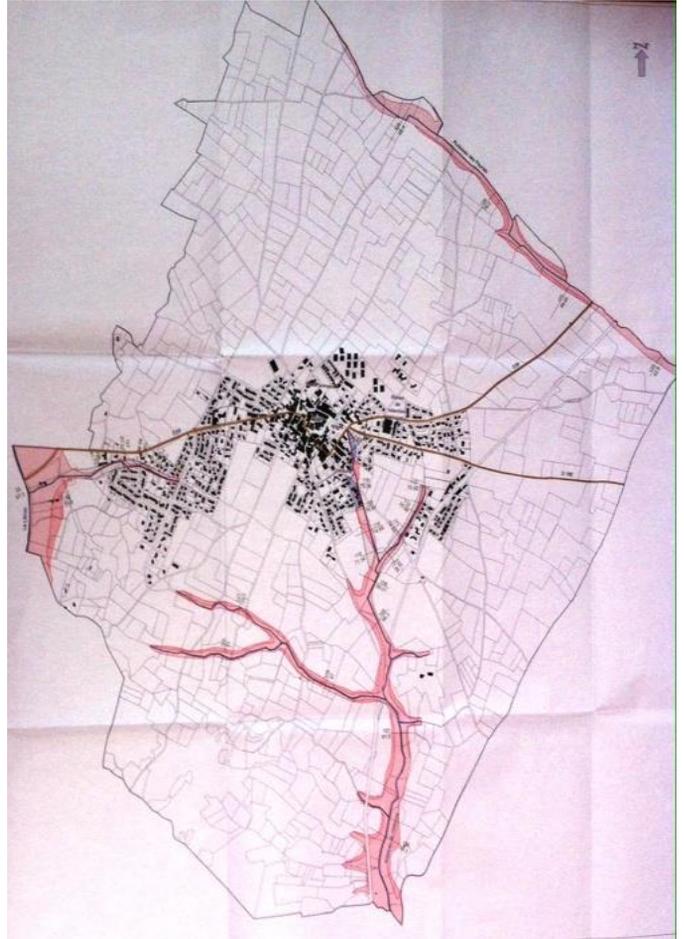
En cas de très fortes pluies, la commune de Bassan est soumise aux débordements des différents cours d'eau qui s'écoulent sur son territoire.

Des inondations importantes ont déjà provoqué de nombreux dégâts dans la partie basse du village et dans les campagnes situées sur les rives des différents cours d'eau.

En cas de risque d'inondation, la commune de Bassan déclenche son Plan Communal de Sauvegarde.

Une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information et d'alerte sont alors diffusés sur les différents panneaux d'informations et le site Internet de la commune.

Un centre d'hébergement est ouvert à la salle des fêtes pour accueillir les habitants évacuant préventivement la zone inondable.



Consignes de sécurité

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Prévoyez un poste de radio à piles, sortez votre véhicule de la zone inondable.
- Amarrez les cuves, surélevez le mobilier, faites une réserve d'eau potable, rassemblez papiers, argent nécessaire de toilette, médicaments, etc. (pour une éventuelle évacuation).
- Rentrez les poubelles et tout objet pouvant être emportés par la crue.

PENDANT

- Fermez portes, fenêtres, aérations etc...
- Réfugiez-vous dans les étages ou gagnez un point haut
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par leurs enseignants.
- Ne circulez pas dans les zones inondées
- Coupez les alimentations en gaz et en électricité.
- Écoutez France Bleu Hérault (FM 101.1 Ou 100.6)

APRÈS

- Ventilez
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- Chauffez dès que possible.



Fermez les portes,
les aérations



Coupez l'électricité
et le gaz



Montez à pieds
dans les étages



Écoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est un mouvement de terrain lent et continu. Par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, il entraîne des gonflements en périodes humides et des tassements en périodes sèches. Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrains et se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Consignes de sécurité

AVANT

Mesures de prévention avant de construire :

- Faites procéder, par un bureau d'études spécialisé, à une reconnaissance du sol, y compris dans les zones identifiées comme non argileuses, car il n'est pas exclu de rencontrer localement des lentilles argileuses non cartographiées
- Respectez les règles de l'art adaptées à la nature du sol
- Adaptez les fondations
- Rigidifiez la structure du bâtiment
- Désolidarisez les différents éléments de structure

Règles à respecter pour les constructions neuves et existantes :

- Réalisez une ceinture étanche autour du bâtiment
- Éloignez la végétation du bâti
- Créez un écran anti-racines
- Raccordez vos réseaux d'eaux au réseau collectif
- Étanchéifiez les canalisations enterrées
- Limitez les conséquences des sources de chaleur en sous-sol
- Réalisez un dispositif de drainage

PENDANT

De nombreux dégâts peuvent être observés sur les constructions :

- Fissures en façade, souvent obliques et passant par les points faibles
- Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres)
- Dislocation des dallages et des cloisons
- Rupture des canalisations enterrées
- Tassements de terrain

Ces dégâts peuvent rendre la construction dangereuse et conduire à son évacuation.



Respectez
les consignes
des autorités



Écoutez
la radio 103.8
et 100.7 FM



Évacuez le
bâtiment et
s'éloigner



Coupez
l'électricité et
le gaz



Ne vous approchez
pas des bâtiments
endommagés



Un feu de forêt est un incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de garrigue ou de maquis. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes:

- une source de chaleur (étincelle, flamme),
- un apport d'oxygène : le vent attise le feu,
- des combustibles (végétation).

Si un feu de forêt se déclenche sur le territoire de Bassan, la municipalité met en place son Plan Communal de Sauvegarde et ouvre un centre d'hébergement pour accueillir les personnes évacuées.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Débroussailler chaque année avant le 15 avril et ensuite régulièrement pendant la saison sèche.
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures.
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel, etc.).
- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

PENDANT

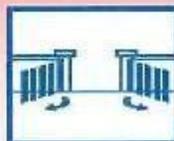
- Ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu).
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, etc.).
- Respirer à travers un linge humide.
- Arrêter la ventilation.
- Suivre les instructions des pompiers.
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être facilement repéré.

APRES

- Éteindre les foyers résiduels



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités.



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords.



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés.

Débroussailler a pour but de diminuer l'intensité du feu, de limiter sa propagation, et donc de garantir votre sécurité et celle des autres, en assurant une rupture du couvert végétal.

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler et de maintenir débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du code forestier).



POMPIERS	18
Depuis votre mobile	112
SAMU	15
GENDARMERIE	17

Les matières dangereuses regroupent l'ensemble des produits représentant un danger pour l'homme. Ces matières souvent transportées par voies routières, peuvent être inflammables, toxiques ou corrosives.

En cas d'accident pouvant englober des matières dangereuses, la commune enclenche son Plan Communal de Sauvegarde. Suivant le type de produit et sa dangerosité, il peut vous être demandé de vous confiner ou d'évacuer. Restez attentif aux informations données par les autorités.

Consignes de Sécurité

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Ayez à portée de main le matériel nécessaire au confinement (ruban adhésif, etc)

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approx. de Victimes, le code matière du produit et le code de danger, la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- Eloignez-vous puis suivez les consignes des Autorités.

En cas d'alerte donnée par les autoirés

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment
- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc)
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre

APRÈS

- Si vous êtes confinés à la fin de l'alerte, aérez le local où vous vous étiez réfugiés



Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ni flammes, ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Une tempête est une perturbation atmosphérique caractérisée par des vents violents supérieurs à 89km/h et souvent accompagnée de précipitations intenses. En cas de risque de tempête, une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information et d'alerte sont alors diffusés par affichage et sur le site Internet.

Consignes de sécurité

EN CAS D'ALERTE

- Mettez à l'abri objets, matériels, animaux pouvant être emportés.
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
- Évitez toute sortie.
- Modérez la vitesse de votre voiture;
- Respectez les consignes des autorités

PENDANT LA TEMPÊTE

- Restez à l'abri.
- N'intervenez pas sur votre toiture.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés.

APRÈS LA TEMPÊTE

- Évaluez la danger (fils électriques, objets prêts à tomber)
- Réparez ce qui peut l'être
- Coupez les branches et arbres menaçant de s'abattre.



Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

